Colocation HLM : Comment éviter les pièges ?

La loi ELAN permet désormais aux bailleurs sociaux de conclure des contrats de colocation au profit des personnes qui en font la demande. Depuis l'attribution du logement jusqu'à la résiliation du bail, le bailleur va être confronté à des difficultés de gestion dont les conséquences pratiques pourraient être préjudiciables.

L'objectif de cette formation est de permettre aux bailleurs de maîtriser les différents outils de la pratique de la colocation et d'anticiper les problèmes auxquels ils seront confrontés.

Programme édité le 09/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
3 heures	À distance

SATISFACTION MOYENNE
100 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Personnels et responsables en charge de la rédaction des baux d'habitation, personnels en charge de la signature des baux, Responsables de gestion locative

PRÉREQUIS
aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Apports sur les dispositions législatives et réglementaires et leurs applications opérationnelles avec illustration de cas réels et concrets.
Echanges sur les conséquences pratiques et à partir des questions des participants.
Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

QCM d'auto-évaluation en démarrage de session puis en clôture pour mesurer les apprentissages
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Connaître la différence entre colocation et cotitularité.
- Identifier les personnes éligibles et les conditions d'attribution
- Connaître les règles et les pratiques relatives de la rédaction, la gestion à la résiliation du contrat de colocation.

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

- Différence entre colocation et cotitularité
- Les personnes éligibles à la colocation
- Le traitement de la demande de colocation et les pouvoirs de la CALEOL en matière d'attribution : **choix du bailleur ou obligation ?**
- La rédaction des contrats de colocation et du règlement de jouissance des parties communes
- Les clauses relatives aux charges et au contrat d'assurances
- Le congé donné par un colocataire et ses effets
- La modification de situation familiale des colocataires et ses conséquences sur le bail
- La résiliation du bail d'un colocataire pour impayés et/ou troubles de voisinage

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée

auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

MODALITÉS TARIFAIRES
Tarif : 400€ HT (TVA 20%)
sont inclus : les supports pédagogiques

Inscriptions multiples : remise de 10% sur le 2eme inscrit et suivants (du même organisme).

ACCESSIBILITÉS
Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.